



**LA CONSEILLERE D'ETAT
PRESIDENTE DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL**

VU le code de justice administrative, en son article R. 226-6 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Madame Christel LORRAIN , secrétaire administrative de classe exceptionnelle, est désignée pour assurer l'intérim de M. Ahmed CHAÏB, greffier en chef.

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée sur le site internet de la cour.

Fait à Nancy, le 1^{er} mai 2026

Pascale ROUSSELLE

